

La CGT Université de Lille réunie en congrès ce 18 avril dénonce la précarité de l'emploi et la dégradation des conditions de travail qui se généralisent sur les campus.

L'Enseignement supérieur est le triste leader dans la Fonction publique de l'emploi contractuel avec 24% des enseignant·es hors vacataires et 30 % des BIATSS sur les seules missions permanentes en 2022. Par ailleurs, environ 167 000 enseignant·es vacataires en 2022 ont effectué l'équivalent du service de 24 350 enseignant·es-chercheur·se·s. L'Université de Lille ne fait pas exception avec 33 % d'enseignant·es contractuel·les (sans compter les vacataires), 27 % des BIATSS sont contractuel·les sur missions permanentes et 11 % sur missions non permanentes.

La non-indexation du point d'indice sur le coût de la vie plonge de plus en plus de collègues dans des difficultés financières.

Pour les personnel·les contractuel·les, c'est la quadruple peine : un salaire basé sur un point d'indice non revalorisé, des grilles indiciaires lorsqu'elles existent qui ne sont pas équivalentes à celles des titulaires, en général absence de régime indemnitaire et de plus, ils peuvent rester sous le couperet d'un non-renouvellement de contrat. Cette précarité engendre, au-delà des difficultés personnelles, des risques sociaux et mais aussi organisationnels dans les collectifs de travail.

Si la crise sanitaire a mis à jour la détresse psychologique des étudiant·es, la hausse des prix des produits alimentaires et des loyers y compris ceux du CROUS aggrave leur précarité. En témoigne l'afflux auprès des structures d'aides alimentaires et dans les restaurants du CROUS qui peinent à accueillir ceux qui y recherchent un repas à prix modéré.

L'allongement des délais d'obtention d'un titre de séjour, accentué par la dématérialisation et le manque de personnel·les au sein des préfectures, amène de plus en plus d'étudiant·es internationaux à des situations de précarités diverses (sociale, administrative, psychologique) et de risques de reconduite à la frontière et/ou de mesures d'éloignement, facilitées par le vote de la loi inique Asile et immigration dite loi Darmanin. Les personnel·les internationaux de l'Université sont également victimes de ces logiques répressives, ce qui engendre des retards de salaires et des suspensions de contrats.

Les fusions et restructurations de service n'en finissent plus de créer leur lot de désorganisation du travail et de personnel·les en souffrance. Les orientations du MESR en matière de prévention des risques professionnels font figurer dans leurs objectifs stratégiques, la prévention et le traitement des conséquences des risques psycho-sociaux (RPS). Si l'Université de Lille communique beaucoup sur les dispositifs d'alerte, d'écoute et d'accompagnement pour lutter contre les RPS, les préconisations faites suite à de nombreuses visites de service tardent à être mises en place et les restructurations se poursuivent sans évaluation préalable des RPS. La prévention primaire des RPS doit être une priorité tout comme la lutte contre les Violences sexistes et sexuelles.

La CGT Université de Lille demande à l'ensemble des acteur·trice·s de se mettre autour de la table pour trouver des solutions concrètes et rapides pour lutter contre la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail. Notre établissement doit entendre les revendications de la CGT Université de Lille et doit prendre ses responsabilités pour que le slogan « d'excellence sociale » devienne une réalité pour toutes et tous.

La santé au travail est défendue par nos mandaté·es en F3SCT, nous appelons nos collègues à s'informer à l'occasion de la journée du 25 avril, journée de mondiale de la sécurité et de la santé au travail, via l'Heure d'information syndical qui sera proposée par la CGT.

Le congrès de la CGT université de Lille condamne les atteintes, en France, aux libertés d'expression, syndicales et académiques, en particulier :

- La condamnation ce 18 avril 2024 du secrétaire général de la CGT UD du Nord à un an de prison avec sursis et 5000 euros d'amende pour un simple tract
- Les multiples interdictions d'une conférence sur la Palestine d'abord à l'Université de Lille puis dans une salle privée de Lille. Dans ce cadre, nous soutenons le rassemblement ce 18 avril 2024 à 18h30 pour dénoncer les atteintes à la liberté d'expression

Face à ces attaques, mobilisons-nous fortement lors de la journée du premier mai. Rendez-vous à 10h Porte des Postes à Lille.